



Réunion du 10 décembre 2018

Responsable : M. Daniel BOCHU

Présents : Mme Monique BOURRAT - MM. Daniel BOCHU - Alain CABERLON - Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur « footclubs » sera prise en compte.

RECEPTION DOSSIER FORFAIT

Affaire n°24 : dossier transmis par la Commission Foot Loisirs mini championnat Poule 4

DECISION

FORFAIT SIMPLE

N°24 : rencontre n°20819043 du 08/12/2018, Foot Loisirs mini championnat Poule 4, Roanne Parc 3 – Riorges 5

Match perdu par forfait à Riorges 5, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Roanne Parc 3) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

AMENDE

Amende pour forfait simple :

547504 - Riorges FC : 50 €

RECEPTION DOSSIER

Affaire n°6 : championnat U18 D4 Phase 2 Poule C, Filerin 1 – Le Coteau 2

DECISION

Affaire n°6 :

Filerin 1 – Le Coteau 2

Championnat U18 D4 Poule C

Match n°21161020 du 08/12/18

Ce match a été arrêté à la 80ème minute par M.PEREIRA Dominique, licence n°2538656208 (arbitre bénévole), suite à blessure importante d'un joueur de Filerin.

En conséquence, la CR décide : match à rejouer (art 29-4a des RS du District).

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour reprogrammation.

TRESORERIE DISTRICT

Les clubs suivants ne sont pas à jour de trésorerie au 10/12/18.

Les clubs ci-dessous se verront retirer une première fois 4 (quatre) points dans leur classement concernant leur équipe évoluant au plus haut niveau, en vertu de l'Art 47.3 règlement financier, dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 20/12/2018.

580651 ASSOR
549921 AVENIR COTE
536283 CEZAY
526335 CHANGY
525863 CORDELLE
527001 COUTOUVRE
504513 CREMEAUX
563814 FILERIN
548715 LOIRE SORNIN
527609 MOULINS CHERIER
531808 NOLLIEUX



SAISON **2018 / 2019**

REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

516228 POUILLY SOUS CHARLIEU
553078 REGNY
552975 ROANNAIS FOOT 42
531199 SAIL LES BAINS
536286 ST ALBAN LES EAUX
551437 ST ANDRE D'APCHON
528350 ST DENIS DE CABANNE
536244 ST JULIEN LA VETRE
521801 ST VICTOR SUR RHINS
581864 US NFG
590155 USRA
518426 VILLEREST

563727 PAYS DE COISE
551926 BONSON ST CYPRIEN
553751 BORDS DE LOIRE
553942 CHAMBOST LESTRA
545699 COUZAN
582741 MONTAGNES DU MATIN
504479 PANISSIERES
527379 VILLARS

Le président de séance
Daniel BOCHU

Le secrétaire
Jean Paul CROS

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.